



www.angers.fr

DOSSIER DE PRESSE

**Le Conseil local de l'environnement
redémarre le 23 juin**

Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Tél. : 02 41 05 40 33

Fax : 02 41 05 39 29

E-mail : corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

La Ville d'Angers porte une attention forte à l'implication de ses habitants dans la vie locale. Cette volonté de favoriser la démocratie locale prend depuis longtemps différentes formes : les rencontres de quartier, les comités d'usagers des services municipaux, le conseil de développement du Pays et de l'agglomération d'Angers, les conseils consultatifs de quartier... Créé en 2003, le Conseil local de l'environnement (CLE) est une instance de dialogue entre la Ville d'Angers, les associations et les habitants sur des questions de préservation et de valorisation de l'environnement. Il assure également un rôle de veille environnementale. Comme les conseils consultatifs de quartier, il avait été « mis en veille » en juin 2007 en raison de la campagne pour les élections municipales de 2008. Il redémarre aujourd'hui avec un fonctionnement plus ouvert, plus souple, bref encore plus démocratique...

Les objectifs du Conseil local de l'environnement

- être à l'écoute des citoyens en matière environnementale ;
- construire un diagnostic partagé ;
- mutualiser les compétences des différents acteurs ;
- donner un avis consultatif sur les projets structurant de la Ville d'Angers en matière d'environnement ;
- susciter ou mener des actions partenariales (sensibilisation et éducation à l'environnement...);
- proposer des études à réaliser.

Le bilan 2003-2007

Les travaux des trois groupes ont abouti :

1. **Espaces naturels, semi-naturels et cultivés en milieu urbain et les pratiques respectueuses de l'environnement** : édition de la plaquette «Jardiner au naturel» ;
2. **Paysages urbains et qualité de la vie (pollutions lumineuses, visuelles, sonores, olfactives...)** : avis et recommandations sur la charte de bonne conduite signée avec les opérateurs de téléphonie mobile ; proposition de changer l'éclairage public en boule pour des systèmes vers le sol et définition par la Ville d'un plan de remplacement sur 10 ans.
3. **Déplacements alternatifs en ville** : cheminements piétonniers au Lac de Maine.

Un nouveau Conseil local de l'environnement, plus ouvert

Les différentes rencontres autour de la démocratie locale organisées depuis novembre 2005 par la Ville d'Angers permettent d'échanger, de dresser un bilan des actions menées et d'apporter des améliorations. La dernière édition, en novembre 2008 a mobilisé les Angevins déjà impliqués dans les dispositifs participatifs mais aussi de nouvelles personnes séduites par l'aventure de la démocratie locale. Elle a montré la nécessité d'ouvrir des instances telles que le CLE à une plus large part de la population.

Ainsi, en plus des **collèges renouvelés des élus et des associations**, le **collège des habitants** est désormais ouvert à toute personne intéressée par une des thématiques débattues par le Conseil local de l'environnement.

Le CLE se réunit trois fois par an en **assemblée plénière**. Les habitants intéressés peuvent y participer en s'inscrivant auprès du secrétariat du CLE.

Le **bureau** prépare les travaux du CLE. Il est composé d'un président (Adjoint au maire à l'environnement), de trois représentants du collège des associations et de trois représentants du collège des habitants. Il est renouvelé à chaque assemblée plénière.

Elus, représentants des associations et habitants sont libres de constituer des **groupes de travail**. Leurs propositions sont débattues en assemblée plénière avant d'être communiquées au conseil municipal, sous la forme d'un avis.

Sur demande du maire, le CLE formule également un **avis** sur les projets de la Ville en matière d'environnement.

Mardi 23 juin, assemblée plénière du CLE

A 19h, hôtel de ville d'Angers, salle audiovisuelle, entrée par l'esplanade

A l'ordre du jour, le bilan carbone® et le plan climat énergie territorial.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers s'engagent dans l'élaboration d'un plan d'actions opérationnelles destiné à :

- Respecter les engagements nationaux et internationaux en terme de réduction des gaz à effet de serre ;
- Anticiper et s'adapter aux changements climatiques.

Il est essentiel que l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et environnementaux soit pleinement associé à cette démarche. La mobilisation des habitants est également fondamentale car près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre relèvent de notre vie privée.

Pour participer à la prochaine assemblée du CLE, inscrivez-vous auprès du secrétariat du CLE au 02 41 05 44 18 ou sur www.angers.fr/cle

Pour consulter les documents de référence du CLE (charte, règlement intérieur, composition...) ainsi que la présentation du bilan carbone® et du plan climat énergie : www.angers.fr/cle